


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	10
Votants	11

Date de convocation
30/03/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Objet de la délibération
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 
ID : 087-248719205-20230420-20042023-BF

Délibération n° 2
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 05 avril 2023

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES, BAUDOU, BOURGER
MM. PORTHEAULT, RECORD, COLDEBOEUF, GOURINCHAS,
AUXEMERY, POISON, AUFORT.

Absent et excusé :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
M. CHAZELAS est excusé absent
M. BONNET est excusé absent
Mme FERNANDES est absente excusée

M. a été élu secrétaire de séance : Claude GOURINCHAS

Monsieur le Président présente les orientations du budget primitif 2023 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	164 480.48 €	164 480.48 €
<i>Section d'investissement</i>	33 218.01 €	33 218.01 €
TOTAL	197 698.49€	197 698.49 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions du Président,

Le Comité Syndical, a délibéré :

Par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2023 du SIVOM Solignac Le Vigen, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/04/2023
Et la publication, le 18/04/2023
Le Président,